Projet pédagogique relatif aux centres de vacances non résidentiels

de l'ASBL Enfance Solidaris

Les objectifs pédagogiques 2

But social, finalités, valeurs et missions 2

Le public-cible 3

Les objectifs poursuivis 5

L'adéquation avec le décret centres de vacances 6

L'esprit vacances 7

Les moyens 8

Les infrastructures et aménagements 8

Le matériel 12

L'organisation de la vie quotidienne et des activités 12

L'organisation des repas 16

La santé, le bien-être et la sécurité 16

Les partenaires 17

Les assurances 18

Les enfants 18

L'organisation des groupes 18

L'évaluation avec les enfants 19

L'évaluation en équipe 19

L'évaluation avec les parents 20

L'évaluation « institutionnelle » 20

Les relations avec les parents 20

L'encadrement 21

Le taux d'encadrement 21

La qualification du personnel 21

La préparation des stages et la connaissance du projet pédagogique 23

INTRODUCTION

Ce document constitue le projet pédagogique des centres de vacances non résidentiels organisés par le service d'accueil extrascolaire ELEA de l'ASBL Enfance Solidaris, mis à jour pour la période 2022 – 2026.

Ce projet pédagogique se fonde sur un projet d'accueil plus large, élaboré pour l'ensemble de l'activité d'accueil 3 – 12 ans que développe l'ASBL en tant qu'opérateur d'accueil extrascolaire (AES) de type 2. Ce projet d'accueil décrit la manière particulière dont notre service entend mettre en œuvre les objectifs du Code de Qualité de l'Accueil et établit l'ensemble de nos intentions éducatives : repères institutionnels, visées et principes méthodologiques, balises organisationnelles. Il constitue un référentiel que le présent projet pédagogique centres de vacances non résidentiels vient compléter et enrichir pour l'activité d'accueil en période de vacances scolaires.

Les objectifs pédagogiques

But social, finalités, valeurs et missions

L'ASBL Enfance Solidaris a pour but l'organisation d'activités d'accueil et de garde de l'enfant de 0 à 12 ans et plus.

L'ASBL Enfance Solidaris est une initiative des Femmes Prévoyantes Socialistes de Mons-Wallonie picarde et fait partie du réseau associatif de la Mutualité Solidaris sur le territoire de Mons-Wallonie Picarde.

En application de son objet social, l'ASBL Enfance Solidaris entend :

- permettre aux enfants de trouver, en dehors de la famille, de l'école ou de l'institution qui les accueillent, des espaces d'expérimentation de la vie en société, fondés sur des valeurs de solidarité, d'égalité, d'émancipation et de dignité ;
- donner l'occasion à leurs parents, tuteurs ou autres responsables légaux de concilier leurs responsabilités familiales avec leurs engagements professionnels et leurs autres formes d'investissement dans la société
- contribuer par ses actions à la promotion du bien-être psychique, physique et social des enfants et des adolescents, en rapport avec l'environnement dans lequel ils évoluent, et au développement de relations égalitaires.

De manière générale, l'ASBL Enfance Solidaris développe son offre d'accueil, sa programmation d'activités et ses projets en portant une attention particulière à :

- l'éducation bienveillante et égalitaire ;
- la promotion de la santé ;
- la solidarité ;
- le soutien à la parentalité ;
- l'émancipation des stéréotypes de genre.

Pour ses activités d'accueil en centres de vacances non résidentiels organisées durant les congés scolaires, le service d'accueil extrascolaire ELEA de l'ASBL Enfance Solidaris propose :

- des vacances récréatives, enrichissantes et collectives permettant aux enfants de souffler ;
- des activités épanouissantes et socialisantes permettant aux enfants d'acquérir une certaine autonomie par rapport à leur réalité familiale habituelle.
- des activités qui suscitent la curiosité naturelle des enfants et permettent de leur faire découvrir leur environnement, leurs compétences ainsi que leurs capacités à intervenir sur ce qui les entoure ;
- des stages créatifs centrés sur une thématique hebdomadaire et construits sur base d'un projet d'animation continu.

Le public-cible

Le service ELEA de l'ASBL Enfance Solidaris développe des activités de centres de vacances non résidentiels qui se veulent accessibles à un public mixte d'enfants issus de milieux plus ou moins fragilisés sur deux implantations, à Mons et à Frameries.

1. L'accessibilité sociale et l'inclusion

Dans un esprit de mixité sociale et culturelle, nos activités de centres de vacances sont accessibles à tous, sans discrimination, fondées sur des convictions idéologiques, philosophiques ou politiques.

Les enfants et les jeunes que nous recevons vivent des réalités familiales et sociales variées. Les activités sont ouvertes à tous sans discrimination. Nous souhaitons que les enfants puissent apprendre à vivre ensemble, nous donnons donc priorité au bon fonctionnement du groupe par rapport à l'individu.

L'inscription d'enfants en situation de handicap nécessite une rencontre préalable entre l'équipe d'encadrement et la famille pour rendre l'intégration la plus facile et la plus riche possible pour chacun. Grâce à cette rencontre, nous pouvons adapter notre encadrement et proposer des activités tenant compte des spécificités de l'enfant. Nous collaborons régulièrement avec l'ASBL ASPH MWp pour accompagner ces expériences d'inclusion.

2. L'accessibilité géographique et temporelle

Sur son implantation de Mons, son offre de stages s'adresse à des enfants de 2,5 ans à 12 ans durant toutes les vacances scolaires. Sur son implantation de Frameries, ses activités visent les enfants de 2,5 ans à 8 ans durant les congés de détente, de printemps, d'automne et d'hiver, ainsi que 4 semaines durant le mois de juillet.

3. L'accessibilité financière

La politique de nos stages est de maintenir des coûts les plus bas possibles en garantissant la qualité tant de l'encadrement que des thématiques abordées au travers des activités proposées.

Le prix demandé comprend :

- un accueil de 7h30 à 9h et de 15h30 à 17h30 à Mons et un accueil de 8h00 à 9h00 et de 15h30 à 16h30 à Frameries ;
- des animations de 9h00 à 15h30 ;
- la prise en charge par une équipe d'encadrement professionnelle;
- le matériel utile à la réalisation des activités;
- les excursions ainsi que le transport dans le cadre de ces activités ;
- de l'eau à volonté.

Le prix ne comprend pas les repas, ni les autres boissons, ni les collations. Ceux-ci doivent être prévus par les parents.

Les parents sont informés, via le règlement d'ordre intérieur, qu'un étalement de paiement peut être mis en place sur simple demande afin que le coût ne soit jamais un frein à la participation d'un enfant à nos activités.

À dater du 1er janvier 2022, la Mutualité Solidaris Wallonie offre à ses affiliés, un avantage majoré sur le tarif public annoncé : 6€/jour de stage plafonné à 15 jours maximum par an, soit un total de 90€ de réduction par an. Pour les affiliés en ordre de cotisation à l'assurance complémentaire, la Mutualité intervient en tiers payant : cet avantage est calculé et directement déduit sur la facture.

Pour les affiliés à une autre mutualité, nous complétons les documents fournis par les parents afin qu'ils puissent également bénéficier de l'intervention de leur mutuelle et/ou de leur employeur.

De plus, nous favorisons les interactions avec les CPAS ou des services tels que le SPJ ou SAJ, dont les interventions financières permettent également une accessibilité renforcée pour certains enfants.

Les objectifs poursuivis

De manière générale, le projet d'accueil du service d'accueil extrascolaire ELEA de l'ASBL Enfance Solidaris s'inscrit dans la dynamique du Code de qualité et répond aux objectifs suivants :

1. **Réunir pour chaque enfant les conditions propices au bon développement physique, psychologique, cognitif, affectif et social pour préserver et encourager chez lui le désir de découvrir** (Code de qualité - article 2)

- en respectant les besoins physiologiques et les rythmes de vie ;
- en mettant en place un cadre adapté en termes d'hygiène et de sécurité ;
- en associant les enfants à la définition des règles de vie collectives ;
- en proposant des activités variées, conçues pour stimuler les intelligences multiples ;
- en proposant des activités ludiques, conçues pour susciter le plaisir des enfants ;
- en proposant des activités adaptables en fonction des besoins et des attentes des enfants, mais aussi de leur niveau de compétence ;
- en proposant des activités dynamiques, en intérieur comme en extérieur, conçues pour stimuler le corps, la motricité et les habitudes saines ;
- en proposant des activités d'expression, de communication, de création et d'initiation culturelle, conçues pour stimuler la créativité et l'imagination ;
- en proposant des activités conçues pour susciter la curiosité à l'égard de la vie locale et de l'environnement direct de l'implantation où se déroule l'accueil, de sorte à amener les enfants à interagir avec celui-ci.

2. **Veiller à la qualité de la relation des accueillant.e.s avec chaque enfant** (Code de qualité - article 3)

- en se mettant à l'écoute des besoins et attentes des enfants au travers de temps de discussion et d'espaces de négociation ;
- en mettant en place des accueillant.e.s référent.e.s par implantation et groupe d'âge.

3. **Favoriser l'autonomie et la confiance en soi chez chaque enfant** (Code de qualité - article 4)

- en privilégiant les activités et aménagements mixtes et non genrés, ainsi que du matériel offrant des représentations de la diversité des rôles sociaux (H/F) et des groupes humains ;
- en structurant les temps et les espaces de vie au moyen des rituels, routines et repères qui aident à se sentir bien et qui diffèrent de ceux de l'école ;
- en permettant de manipuler librement du matériel mis à disposition ;
- en permettant l'accès libre à des coins aménagés pour tendre vers l'autonomie ;
- en permettant le choix de la participation aux activités proposées ;
- en mettant en place un accompagnement spécifique lors d'étapes de vie importantes ;
- en aidant aux tâches du quotidien dans un souci d'apprentissage qui n'a qu'un seul but : devenir capable de faire seul.e.

4. **Développer la vie en groupe dans une perspective de solidarité et de coopération** (Code de qualité - article 5)

- en privilégiant le bien-être collectif : dans une logique d'apprentissage de vivre ;
- en privilégiant ensemble, le bon fonctionnement du groupe garde la priorité sur le cas individuel ;
- en proposant des activités privilégiant la coopération à la compétition et les réalisations d'équipe sur les réalisations individuelles ;
- en privilégiant des temps de discussion entre enfants et en offrant des espaces d'échanges;
- en encourageant la responsabilité, l'aide et l'engagement des plus grands envers les plus petits.

L'adéquation avec le décret centres de vacances

En période de vacances scolaires, ce projet d'accueil général répond aux missions des centres de vacances de la manière suivante :

1. **Favoriser le développement physique , selon ses capacités, par la pratique des jeux, du sport ou d'activités de plein air.** (Décret relatif aux centres de vacances – article 3, 1°)

- en proposant des activités de psychomotricité pour les petits ou des parcours pour les grands ;
- en proposant des jeux collectifs tels que l'Unihoc, le ball bouncer et d'autres jeux en équipe ;
- en proposant des jeux coopératifs ;
- en proposant des activités permettant de développer la motricité fine ;
- en proposant des « grands jeux » en extérieur ou en intérieur en fonction des conditions climatiques.

2. **Favoriser sa créativité, son accès et son initiation à la culture dans ses différentes dimensions, par des activités variées d'animation, d'expression, de création, de communication.** (Décret relatif aux centres de vacances – article 3, 2°)

- en proposant des activités manuelles et d'expression aux participants durant nos stages.
- en proposant des pistes de création sans imposer un modèle à copier ;
- en permettant à chacun de laisser libre court à son imagination ;
- en permettant d'explorer, d'inventer, de créer selon ses envies et ses goûts.

3. **Favoriser l'intégration sociale, dans le respect des différences, dans un esprit de coopération et dans une approche multiculturelle.** (Décret relatif aux centres de vacances – article 3, 3°)

- en sensibilisant nos équipes aux stéréotypes véhiculés par notre société ainsi qu'aux discriminations qui peuvent apparaitre dans des groupes d'enfants qui ne se connaissent pas au départ et qui viennent d'horizons différents.
- en veillant à ce que nos équipes proposent des jeux de connaissance et de cohésion de groupe afin de permettre l'intégration de chacun.
- en adaptant les activités afin que n'importe quel enfant (fille/garçon – en situation de handicap ou non) puisse y participer.

4. **Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et la participation. Nous veillerons à être attentifs à chaque enfant, à l'aider à développer sa personnalité et à l'accompagner vers son plein épanouissement de personne libre, autonome et responsable.** (Décret relatif aux centres de vacances – article 3, 4°)

- en veillant à ce que l'apprentissage de la citoyenneté soit présent tout au long de nos stages en l'abordant au travers de différents aspects :
    - construction avec les enfants d'une charte du vivre ensemble ;
    - acceptation des différences et respect de chacun ;
    - prise de parole : faire des propositions, défendre ses idées, faire des choix… ;
    - participation active : dans les moments de vie, dans la mise en place de projets… ;
    - temps d'évaluation et réajustements éventuels.

L'esprit vacances

En période de vacances scolaires, nous adaptons tout particulièrement notre fonctionnement à l'esprit vacances de la manière suivante :

1. **en proposant des stages créatifs centrés sur une thématique hebdomadaire construits sur base d'un projet d'animation continu :**

- cette approche suscite la curiosité naturelle des enfants et leur permet de découvrir leur environnement, leurs compétences ainsi que leurs capacités à intervenir sur ce qui les entoure ;
- dans une perspective d'éducation non-formelle, nos stages créatifs sont avant tout des outils de découverte, d'observation, d'expérimentation et de développement de la créativité ainsi que des espaces temps pour souffler et faire de nouvelles rencontres ;
- pour les plus jeunes, les activités sont variées et généralistes ; pour les plus grands, les stages créatifs sont ciblés et approfondissent davantage certaines techniques.

2. **en laissant aux enfants le choix de participation aux activités proposées et en leur donnant la possibilité de proposer des activités :** l'équipe d'encadrement est attentive à laisser une place à la spontanéité, en fonction des situations et des envies du moment.
3. **en mettant en place une atmosphère particulière :** décors, moments festifs, activités conviviales, possibilité de se déguiser, jeux libres…
4. **en donnant autant que possible la priorité à des activités d'extérieur :** sorties dans les parcs, promenade à pied ou à vélo, excursions, pique-nique et barbecue, jeux d'eau…

Les moyens

Les infrastructures et aménagements

L'ASBL Enfance Solidaris propose des stages créatifs dans les infrastructures suivantes :

- locaux Solidaris – Boulevard Gendebien n°6 à 7000 Mons ;
- école Achille Legrand – rue Achille Legrand n°12 à 7000 Mons ;
- école Calmette – Place Calmette 1 (entrée côté Rue des Templiers) à 7080 Frameries.

Nos infrastructures sont accessibles en voiture, à pied ou en transports en commun. Nous n'organisons pas de ramassage pour amener les enfants en stage. Chacun nous rejoint par ses propres moyens.

<u>Nos balises :</u>

- nos locaux sont adaptés et offrent des garanties suffisantes d'hygiène et de sécurité ;
- nos locaux sont accueillants et disposent de commodités telles : accès à l'eau, chauffage, accès aux sanitaires, éclairage naturel, surfaces vitrées, possibilités de rangement du matériel ;
- nos locaux dévolus aux activités sont réservés à l'usage exclusif de l'accueil ou ne sont pas partagés durant les activités ;
- nos implantations sont situées dans des lieux offrant des possibilités d'activités en extérieur (promenade, parc, cour, forêt…) ;
- nos locaux sont aménagés avec différents coins : bibliothèque, bricolage, dessin et coloriage, jouets divers, jeux de construction… ;
- les sanitaires sont adaptés et accessibles pour les enfants à n'importe quel moment ;
- l'entretien régulier, et idéalement quotidien, des espaces d'accueil, est réalisé par une entreprise de nettoyage professionnelle ou un service ALE.

En pratique :

⇨ *Implantation de Mons Gendebien*

Nous disposons de locaux en usage exclusifs d'une superficie de 112 m², situés au rez-de-chaussée du centre de service de la Mutualité Solidaris MWp à Mons.

Nous y bénéficions des infrastructure suivantes :

- un visiophone permettant le contrôle des accès à distance ;
- un local « orange » aménagé spécialement pour l'accueil des enfants de 2,5 à 3,5 ans ;
- un local « bleu » pour les enfants âgés de 4 à 5.5 ans ;
- un accès à des espaces extérieurs agrémentés par différents bacs potager et permettant des jeux collectifs ;
- accès sur réservation à un espace cuisine et réfectoire situé à l'étage, avec des plans de travail adaptés pour permettre des ateliers culinaires chez les plus petits également ;
- un accès sur réservation à deux vastes salles polyvalentes permettant notamment les activités de psychomotricité.

⇨ *Implantation de Mons Achille Legrand*

La Ville de Mons met à notre disposition des locaux à l'École Achille Legrand sous convention en période de vacances scolaires.

Cette collaboration nous donne accès à :

- un grand réfectoire servant de local d'accueil ;
- une grande salle de gymnastique permettant les activités sportives et les grands jeux ;
- plusieurs espaces extérieurs ;
- des sanitaires adaptés.

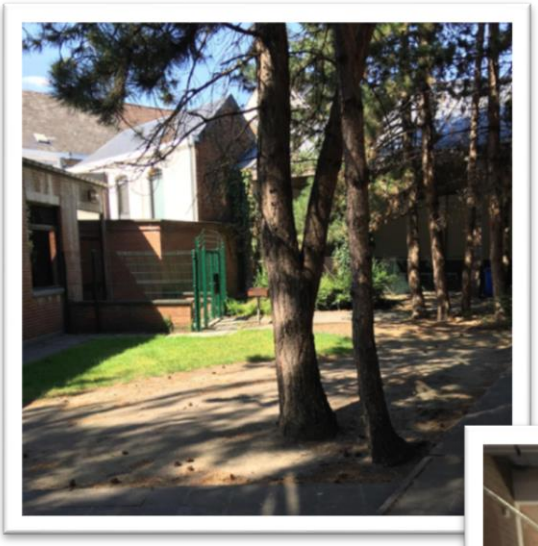

⇨ *Implantation de Frameries Calmette*

La Ville de Frameries met à notre disposition différents espaces à l'École Calmette à titre gracieux dans le cadre d'une convention d'occupation.

Cette collaboration nous donne accès à :

- un local d'accueil à usage exclusif ;
- un local pour la sieste à côté au local d'accueil ;
- un espace vert extérieur permettant des activités de plein air sécurisées ;
- une salle de gymnastique permettant les activités de psychomotricité, les sports et les jeux collectifs ;
- une classe permettant de scinder les groupes si besoin ;
- des sanitaires adaptés.

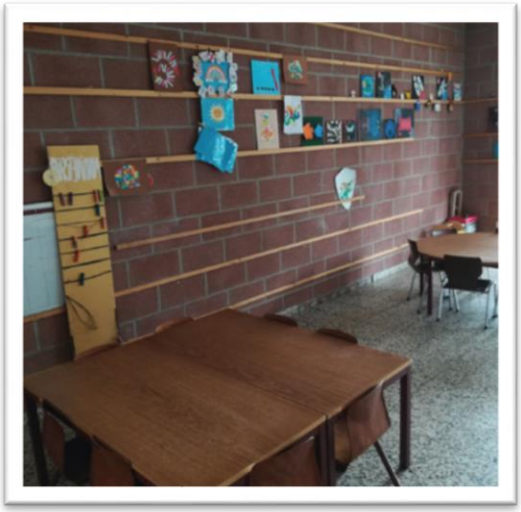

Le matériel

Nos balises :

- l'usage du matériel doit être adapté à l'âge et aux capacités de chacun ;
- l'usage de matériel non périssable et de récupération est encouragé et privilégié ;
- le gaspillage, la surconsommation ou le non-respect du matériel sont évités ;
- le matériel à disposition stimule l'imagination, la créativité et montre des représentations variées des rôles femme/ homme, sociaux…

En pratique :

Le service d'accueil extrascolaire ELEA dispose d'un stock de matériel de base qui comprend :

- le matériel de bricolage : peintures/pinceaux, papier blanc et de couleur, colle, ciseaux, crayons de couleurs/gris, feutres, gommes, craies, plumes ;
- le matériel de récupération : rouleaux de papier toilette, bouteilles vides, boîtes à oeufs, boîtes à chaussures… ;
- le matériel sportif : ballons en plastique/en mousse, cerceaux, cônes, raquettes et balles de tennis/de ping-pong, parachute, filet de volley/badminton/ping-pong, foulards… ;
- les jouets pour les différentes tranches d'âge : jeux de société, puzzles, jeux de construction, jeux d'imitation, pâte à modeler… ;
- les livres : ceux destinés à l'équipe (fichiers de jeux, de bricolage…) et ceux destinés aux enfants ;
- le mobilier : petits lits pour la sieste, tables et chaises pour le groupe des petits, radio cd, étagères…

Nous réalisons des tournantes au niveau des jeux afin de diversifier le matériel. Nous louons également des jeux en ludothèque lors de certaines activités ou pour des thématiques particulières ou nous procédons à des commandes spécifiques.

Il est fortement déconseillé d'amener des jeux du domicile. Les écrans et consoles ne sont pas bienvenus. En cas de perte ou de vol de l'objet, l'ASBL décline toute responsabilité.

L'organisation de la vie quotidienne et des activités

Nos balises :

- l'organisation temporelle en période de vacances est caractérisée par la mise en place d'un rythme de « vacances » différent du rythme scolaire, soucieux d'un plus grand respect des besoins et des caractéristiques de chacun au sein du groupe ;
- elle présente une souplesse suffisante pour être aménagée en fonction des conditions extérieures, des circonstances et des demandes collectives des enfants.

En pratique :

- Les arrivées

Un accueil est organisé de 7h30 à 9h00 sur les sites de Mons et de 8h00 à 9h00 sur le site de Frameries. Ce moment permet à chaque enfant d'arriver et de s'installer à son rythme, de retrouver ses amis, ses animateurs. Il a le choix de faire des activités diverses avant le début des animations mais il peut aussi prendre son petit déjeuner, finir de se réveiller ou simplement ne rien faire.

Un animateur ou le coordinateur est chargé d'accueillir les personnes qui arrivent et de prendre les présences journalières. Il est également chargé de répondre aux demandes, aux questions des parents. Le reste de l'équipe est sur le terrain, disponible et à l'écoute des enfants.

Chez les petits, une attention particulière est apportée pour créer un climat sécurisant à l'arrivée : chaque enfant, lors de son arrivée, trouve un porte-manteau à son nom dans un espace réservé à son groupe.

Les parents peuvent rencontrer la coordinatrice et/ou l'équipe d'encadrement chaque matin et chaque soir : les parents sont nos partenaires et leurs idées, suggestions, remarques sont toujours les bienvenues.

Le planning de la semaine est affiché afin que les parents puissent voir, s'ils le souhaitent, ce qui est prévu pour leur.s enfant.s. Toutefois, celui-ci est susceptible d'être modifié en fonction des besoins et des envies du groupe ainsi que de la météo.

- Les règles de vie

Au-delà des règles d'application dans notre institution, chacune des équipes d'animation établit, explique et discute de la vie en groupe dès le début de la semaine de stage. Les règles de vie du groupe envisagées sont alors fixées avec le groupe. Selon le groupe, différentes techniques d'animation et outils seront utilisés.

L'équipe permanente ainsi que les animateurs volontaires sont sensibilisés à cela de manière continue.

Aucune mesure d'exclusion ne sera envisagée sans une rencontre préalable avec les personnes responsables de l'enfant ni une décision au niveau du pouvoir organisateur.

Toutefois, le pouvoir organisateur en accord avec la coordination et l'équipe d'animation, se réserve le droit de ne plus accepter un enfant dont le comportement entraverait le bon déroulement des activités ou mettrait les autres enfants en danger. Les parents seront rencontrés au préalable pour envisager d'autres solutions que l'exclusion si cela est possible.

- Les temps calmes

Après le dîner, un moment d'activités calmes est instauré pour tous. Les animateurs veillent à proposer des activités qui vont dans ce sens : les enfants peuvent par exemple lire, jouer à des jeux de société, se reposer… Chacun est libre de choisir ce qui lui convient.

Pour les plus petits qui font encore une sieste ou les plus grands qui en auraient besoin, un espace équipé de petits lits est prévu. Nous informons les parents qu'ils peuvent apporter ce dont l'enfant a besoin pour s'endormir (une couverture, un doudou…).
La sieste est systématiquement proposée pour les plus jeunes mais l'enfant qui ne souhaite pas dormir peut participer à des activités calmes.
Pour les plus grands, elle n'est pas automatiquement proposée, mais l'enfant qui éprouve le besoin de se reposer peut faire une sieste.

- Le respect des rythmes

La journée est structurée de façon à permettre à chaque enfant de se construire des repères. Cet horaire sera adapté en fonction des activités, de l'âge et du rythme des enfants. De plus, l'organisation des différents moments est assez souple pour être aménagée en fonction des conditions extérieures, des circonstances et des demandes collectives des participants.

- Les activités

⇨ Prise en compte des besoins et des attentes des enfants

Au début de chaque semaine d'activités, les accueillant.e.s recueillent les envies, les attentes des membres de son groupe. Cela leur permet d'ajuster ou modifier les activités si nécessaire.
Chaque matin, l'horaire de la journée est présenté aux enfants. Il est modulé en fonction des groupes (âge, projet particulier…).
Lors de la répartition des enfants en équipe, les affinités entre les enfants sont prises en compte pour que chacun puisse profiter des vacances avec ses copains. En cours de journée ou de semaine, des modifications d'équipes et des modifications de programme peuvent toujours être apportées si nécessaire.

Avant le goûter, les accueillant.e.s réunissent leur groupe pour un débriefing de la journée. Chez les plus grands, des outils d'évaluation sont proposés pour que chaque enfant exprime individuellement son ressenti par rapport à la journée et son avis quant aux activités proposées. Chez les petits, une discussion animée permet de recueillir les impressions des enfants. À la fin du gouter, l'accueillant.e.s référent.e pour le groupe donne la météo du jour qui représente l'avis des encadrants sur l'ambiance générale dans le groupe durant la journée écoulée.
Tout au long de la semaine, les animateurs sont attentifs aux comportements verbaux et non verbaux de tous.

- ⇨ Activités thématiques

Lors d'une journée et d'une semaine d'activités, deux types d'activités existent :

- les activités de groupe élaborée par l'accueillant.e pour les enfants sur base d'un fil conducteur hebdomadaire ; elles se diversifient au maximum entre activités créatives, musicales, culinaires, sportives, découvertes nature, excursions…
- les activités dites « choisies » où l'enfant choisit parmi une série de propositions celle qui l'intéresse le plus ; ces propositions sont faites sur base des demandes des enfants.

Nos points d'attention :

- la pratique sportive : une initiation à différents sports fréquents est proposée, parfois avec l'aide de clubs de la région ;
- l'accès à la culture : en fonction des événements prévus à Mons et à Frameries, en collaboration avec l'office du tourisme ou les acteurs culturels, des sorties et excursions sont organisées afin de permettre à tous de découvrir des activités culturelles de sa région, voire occasionnellement de plus loin ;

  NB : lors des excursions, nous veillons à ce que chaque enfant reçoive un badge avec son nom, le nom de son animateur référent ainsi qu'un numéro de téléphone ;
- l'alimentation saine : afin de sensibiliser les enfants à l'importance des repas équilibrés, nous favorisons des ateliers culinaires qui permettent la découverte de nouveaux goûts, la confection de goûters maison, de consommer des fruits, des légumes et produits laitiers ;
- la solidarité : de grands jeux rassemblant tous les enfants sont organisés ; ils amènent les plus grands à prendre soin des petits tout en responsabilisant ces derniers et montrent aussi que pour atteindre le but, chacun a un rôle à jouer.

- La fin la journée et les départs

Les animations se terminent à 15h30. A partir de ce moment-là, les parents peuvent venir rechercher leur.s enfant.s.

Afin de nous adapter aux réalités de notre société (gardes alternées, enfants issus d'institutions…), nous demandons aux responsables légaux de nous communiquer, avant le début du stage, le nom de toutes les personnes susceptibles de venir récupérer l'enfant. A cet effet, les parents reçoivent une fiche à compléter et à nous remettre.

Dès 15h30 et jusque 17h30 sur Mons et 16h30 sur Frameries, des activités libres sont proposées par les animateurs. Ces derniers sont également présents pour les parents qui auraient des demandes ou besoin d'informations.

Un.e accueillant.e référent.e est présent.e pour accueillir les parents et les informer du vécu de leur.s enfant.s durant la journée. Les réalisations des enfants sont si possible exposées de sorte à favoriser les échanges entre parents et enfants sur le déroulé de la journée. Afin que les parents aient un écho des activités réalisées durant le stage, même s'ils ne viennent pas eux-mêmes rechercher leur.s enfant.s, les mêmes informations sont données à la personne qui vient le rechercher.

L'organisation des repas

Le repas est considéré comme un moment convivial, de détente et de plaisir. Les animateurs prévoient donc une activité de retour au calme avant chaque moment de repas. Avant de passer à table, les enfants passent aux toilettes et se lavent les mains. Les animateurs veillent à ce que chaque enfant mange à sa faim et à son rythme. Ils aident les plus petits et gèrent leur groupe pour maintenir une ambiance calme, propice au repas.

Il est demandé aux parents de fournir le pique-nique et les collations de leur.s enfant.s.

A noter que l'eau est à disposition toute la journée. Des gourdes sont prévues pour les déplacements.

Une alimentation saine est importante, c'est pourquoi les snacks, les sodas et boissons sucrées ne sont pas les bienvenus.

La santé, le bien-être et la sécurité

- Les fiches médicales

Nous détenons pour chaque enfant une fiche reprenant les renseignements médicaux et les informations nécessaires afin d'être attentif à des éléments pouvant avoir une incidence sur la manière de l'accueillir.

Si un enfant suit un traitement médical, nous demandons à être en possession du médicament nécessaire ainsi que de la notice s'y rapportant. Une copie de la prescription médicale est également nécessaire pour que l'accueillant.e puisse administrer le traitement.

Les fiches sont classées dans des fardes par lieu d'accueil et directement à disposition du personnel d'encadrement.

- L'infirmerie

Dans chacune de nos implantations, une pièce à l'écart est désignée afin de servir d'infirmerie. Elle est équipée d'un lit d'appoint pour permettre le repos.

- Les trousses de soins

Une trousse de soins comprenant désinfectant, antiseptique, compresses, pansements, sérum physiologique, pommade calmante, thermomètre frontal ou auriculaire, pince à épiler et à tiques, crème solaire, et serviettes hygiéniques pour les plus grands, est disponible dans chacun des locaux d'accueil. Elle est accompagnée d'un carnet de soin permettant de communiquer les soins réalisés aux parents et à l'ensemble de l'équipe d'encadrement .

Pour les sorties, des sacs à dos de soins facilement transportables permettent d'emporter les éléments de base nécessaire.

- Les numéros d'urgence

Une liste des numéros d'urgence est disponible à côté de chacun des téléphones dont sont équipés nos locaux d'accueil.

- La prévention incendie

Le personnel d'encadrement est soumis annuellement à des exercices incendie.

- La sécurité routière

Pour les déplacements, des gilets de sécurité enfants sont prévus.

Les partenaires

- Les partenaires internes

Notre premier partenaire est la mutualité Solidaris qui a conçu ses locaux du Boulevard Gendebien à Mons afin que nous puissions y organiser l'accueil extrascolaire tout au long de l'année, en ce compris en période de vacances scolaires.

En outre, il existe un tissage de collaborations en interne avec d'autres asbl du secteur associatif à savoir :

- L'asbl Latitude Jeunes MWp : régionale de l'organisation de jeunesse mutualiste Latitude Jeunes, opératrice habilitée de formation d'animateurs de centres de vacances
- L'asbl ASPH MWp : Association Socialiste de la Personne Handicapée (sensibilisation au handicap, débat, questions, activités pour se mettre à la place de …).

- Externes

Nous travaillons directement en partenariat avec les Villes de Mons et de Frameries pour la mise à disposition des locaux.

Des partenariats peuvent se mettre en place en fonction de la thématique de chaque stage.

Nous sommes actifs dans les CCA de Mons et Frameries. Au départ des CCA, des liens se mettent en place en fonction des thématiques avec divers acteurs : Maison de Quartier de la Gare de Mons, Maison de Repos des Chartriers....

Nous avons en outre une collaboration avec le CPAS de Mons dans le cadre de l'intégration des candidats articles 60 pendant les périodes de congés scolaires.

Les assurances

L'ASBL Enfance Solidaris a souscrit des assurances qui couvrent :
- sa responsabilité civile ;
- la responsabilité civile personnelle des enfants et des jeunes participant aux activités d'accueil extrascolaire ;
- le dommage corporel causé aux enfants pris en charge durant les activités.

Assurances prises chez P&V :
- Assurance des associations (pour les enfants) : n° de contrat : 36.930.056

En cas d'accident, les parents seront avertis en priorité. La coordinatrice ou les animateurs présents sur place feront le nécessaire pour que tout se passe au mieux. Ils rédigeront les formulaires et un dossier sera introduit auprès de notre compagnie. Pour ce faire, nous aurons besoin du certificat médical du médecin attestant des blessures du participant.

Les enfants

L'organisation des groupes

Sur base des inscriptions reçues avant chaque période de stage, les enfants sont répartis en fonction de leur âge et ce, afin de répondre au mieux aux besoins et spécificités de chaque enfant.

À Mons, les centres de vacances sont organisés (toutes les semaines de vacances scolaires) sous forme de stages créatifs, nous accueillons les enfants de 2,5 à 12 ans répartis en groupe d'âge :

- Groupe des 2,5 à 3,5 ans : 16 enfants ;
- Groupe des 4 à 5 ans : 22 enfants ;

- Groupe des 6 à 12 ans : entre 24 et 30 enfants en fonction du nombre d'encadrants.

À Frameries, les centres de vacances ELEA sont organisés (certaines semaines de vacances scolaires) sous forme de stages créatifs, nous accueillons les enfants de 2,5 à 9 ans répartis en 2 groupes :

- Groupe des 2,5 à 5,5 ans : 15 enfants ;
- Groupe des 6 à 8 ans : 7 enfants.

Chaque groupe est animé pendant toute la semaine par les mêmes animateurs afin de créer une relation de confiance avec les enfants ainsi qu'un sentiment de sécurité. Le 1er jour de chaque semaine, une animation « jeux de connaissance » est prévue pour que les enfants et les animateurs puissent intégrer les nouveaux enfants dans le groupe.

L'évaluation avec les enfants

Il est demandé aux équipes d'encadrement de mettre régulièrement en place des temps d'échanges avec les groupes d'enfants afin de connaître leurs attentes. Les enfants peuvent alors s'exprimer par rapport à la vie dans le groupe. Nous demandons aux équipes d'encadrement d'ajuster les activités proposées en fonction des demandes du groupe.

L'évaluation en équipe

Des réunions de travail sont prévues avec l'équipe d'encadrement afin de préparer le programme de l'accueil et de planifier la répartition des tâches et ce, en adéquation avec le projet pédagogique. La coordinatrice extrascolaire assiste à ces réunions, gère leur déroulement et s'assure tant de la qualité du programme que du respect des objectifs pédagogiques.

Le projet pédagogique est donc ouvert, modulable, non rigide, évolutif afin que toutes les idées nouvelles puissent être prises en compte.

Lors de ces réunions, le point est fait sur divers aspects spécifiques du projet pédagogique et sur la mise en œuvre de celui-ci sur le terrain.

La coordinatrice extrascolaire est en contact permanent avec l'équipe afin de savoir comment se passe l'accueil. Elle se rend également sur place afin de rencontrer l'équipe, les parents et les enfants qui participent aux activités.

Les réunions permettent également d'évaluer le déroulement de l'accueil et de parler des familles. Les accueillants peuvent partager leurs vécus et ainsi réajuster, modifier ou améliorer notre organisation et nos pratiques.

Les évaluations se font à différents niveaux :

- la logistique : bâtiments, matériel… ;
- l'organisation : planning, activités proposées… ;
- les relations interpersonnelles : hiérarchie, accueillants, enfants, parents, stagiaires… ;
- le vécu individuel : points forts, compétences à renforcer…

Des outils sont mis en place et sont continuellement retravaillés en équipe afin de permettre des évaluations selon différents angles d'approche.

L'évaluation avec les parents

L'implication des parents s'évalue pendant les temps d'échanges quotidiens avec l'équipe ou si nous proposons des manifestations telles que rencontres parents, expositions,… .

Différents sondages sont donnés lors de l'accueil des enfants pendant l'année les périodes de vacances scolaires afin de nous permettre de modifier ou améliorer notre manière de fonctionner.

Nous accordons également une attention particulière à l'écoute des parents et proposons des échanges téléphoniques ou des permanences sur site.

L'évaluation « institutionnelle »

A la fin de chaque trimestre, nous réalisons un bilan qualitatif et quantitatif des actions menées et des enfants accueillis. Le logiciel Bambino nous permet de réaliser une analyse quantitative fine et de pouvoir en tirer des tableaux et graphiques indispensables à notre réflexion.

Les relations avec les parents

Les parents inscrivent leurs enfants via un bulletin d'inscription qui peut nous être renvoyé par courrier ou par email. L'inscription peut également se faire en ligne via le site internet www.lesassociationssolidaris.be

Suite à l'inscription, les parents reçoivent une fiche médicale à compléter ainsi qu'une autorisation de soins, un document à compléter en cas de prise de médicaments et toutes les informations pratiques. Le règlement d'ordre intérieur est également joint au courrier. Nous invitons les parents à le lire et à le signer pour accord.

Nous informons les parents, via le ROI et via nos courriers, qu'ils peuvent obtenir la version complète de ce projet pédagogique sur simple demande. Il est affiché à l'entrée de la plaine pour les parents qui souhaitent le consulter sur place.

Sur place, les animateurs assurent l'accueil des parents. Ils sont là pour répondre à leurs demandes ou leurs questions et les rassurer si besoin.

La coordinatrice extrascolaire adjointe est joignable en journée, au bureau ou par GSM, pour répondre à toutes les questions des parents.

L'encadrement

Le taux d'encadrement

Nos repères :

- les équipes d'encadrement du service sont suffisantes en nombre : les normes minimales et particulières définies par le cadre légal à l'activité sont toujours respectées ;
- le service donne la priorité à un encadrement professionnel stable et bénéficie d'une équipe d'encadrement d'accueillant.e.s extrascolaires sous contrat de travail ;
- l'équipe d'encadrement permanente peut être renforcée ponctuellement par des volontaires disposant d'un brevet d'animateur de centre de vacances ou en cours de formation auprès de l'ASBL Latitude Jeunes MWp.

En pratique :

L'équipe permanente compte 9,5 équivalents temps plein et est composée 13 accueillant.e.s extrascolaires différents, dont 5 à temps complet et 8 temps partiels.

Nous veillons à respecter les normes minimales et particulières fixées par le cadre légal du Décret relatif aux centre de vacances, à savoir : un encadrant par groupe de 8 enfants de moins de 6 ans et un encadrant par groupe de 12 enfants de plus de 6 ans.

La qualification du personnel

Nos repères :

- l'équipe d'encadrement est composée dans le respect des conditions particulières de formation définies par le cadre règlementaire de l'activité ;
- la diversité de ces qualifications est recherchée : de même que celle des profils et des complémentarités des différents membres de l'équipe d'encadrement, elle constitue un plus-value qui favorise un accueil qualitatif.

En pratique :
L'ensemble du personnel d'encadrement et de coordination du service d'accueil extrascolaire ELEA est actuellement titulaire d'un diplôme parmi les formations de base assimilées en vertu de l'article 5 du décret relatif aux centres de vacances, et dispose de l'expérience utile requise dans ce cadre.

Au sein de l'équipe, chaque personne a une fonction et des tâches spécifiques (description non exhaustive) :

- La coordinatrice extrascolaire

Assure la fonction de responsable de projet :

- constitue l'équipe d'encadrement, veille à la préparation du centre de vacances et à la mise en place du projet pédagogique par l'organisation de réunions avec les équipes ;
- établit le budget et veille au respect de celui-ci ;
- veille à ce que l'équipe d'encadrement ait du matériel adapté et en suffisance ;
- passe régulièrement sur le terrain afin de veiller à ce que tout se déroule correctement et répondre aux demandes de l'équipe ;
- est joignable par téléphone en cas d'urgence ;
- gère la communication entre le secrétariat et les responsables légaux des participants.
- met en place des séances de préparation et de réflexion sur l'action à mener ;
- organise les différents plannings nécessaires au bon déroulement du stage ;
- gère les problèmes relationnels ;
- mène les évaluations ;
- met en place et gère les réunions d'équipe ;
- met en place les règles de vies en collaboration avec l'institution, l'équipe et les participants ;

- L'accueillant.e extrascolaire référent.e

Assure une fonction de coordination du centre de vacances pour la semaine de stage et le groupe considéré :

- est garant du respect du cadre légal, du projet pédagogique et du ROI ;
- est le lien entre l'équipe d'encadrement, les participants et leurs parents;
- gère l'administratif:
  - tient la farde des présences des enfants et veille à ce que les parents rendent les différents documents demandés ;
  - utilise des moyens de communication ;
  - met en place et veille à la tenue d'un cahier de communication (problèmes rencontrés, solutions proposées et décisions prises) ;
  - gère les problèmes d'assurances (remplit correctement les documents adéquats en cas d'accident d'un participant) ;
- prend des décisions pour le bon déroulement du stage (à tout niveau) ;
- s'adapte en fonction des situations ;
- assure par ailleurs les mêmes missions d'animation que les autres membres de l'équipe d'encadrement.

- L’accueillant.e extrascolaire de l’équipe d’encadrement

Assure l’animation de la semaine de stage et du groupe considéré :

- organise un planning d'activités en adéquation avec le projet pédagogique, les valeurs et la philosophie de l'institution ;
- construit avec le reste de l’équipe le programme d’animations journalières de son groupe ;
- connait le ROI du centre de vacances, l’applique et veille à son respect ;
- est garant des règles de vie ;
- veille à la préparation et au respect du matériel dont il dispose ;
- prépare la boite de soins et les trousses de secours ;
- veille à la sécurité dans toutes les animations qu’il propose ;
- anime le groupe dont il est référent ;
- gère les temps de repas, de toilettes, de repos ;
- aide les enfants à gérer leurs affaires ;
- est actif lors des moments informels : toilettes, déplacement, temps de repos, accueil ;
- règle les problèmes relationnels au niveau du groupe d’enfants ;
- veille à la sécurité, au bien-être et à l'hygiène des enfants / des jeunes ;
- donne les soins (dans les limites de ses capacités) aux enfants et tient le ficher ;
- veille à la prise des traitements médicaux (avec prescription du médecin) ;
- connait les modalités en cas d’incendie ;
- organise des temps de parole et/ou d’évaluation avec le groupe.

- Le stagiaire (d’école extérieur ou en formation dispensée par l’asbl Latitude Jeunes Solidaris Mwp).
  Assume les mêmes tâches que l’accueillant.e avec lequel il travaille systématiquement en duo. Il est sous la supervision du maitre de stage.

La préparation des stages et la connaissance du projet pédagogique

Des réunions de travail sont prévues avec l’équipe d’encadrement afin de préparer le programme des stages (constitution des équipes et thématiques des semaines). La coordinatrice extrascolaire gère leur déroulement et s’assure tant de la qualité du programme que du respect des objectifs pédagogiques.